



Objet : CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EURRE (salle Drôme – Ecosite)

Date : 30 JANVIER 2018

48 PRÉSENTS :

MMES BESSON C., CASTON J., MATHIEU C., CHALEAT R., MARTIN B., PARET M., BOYRON C., FAVE I., LIARDET C., PIERI A., DILLE Y., MICHEL MP., PASQUET N., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MM. CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., MAGNON B., AUDRAS G., DELALLE B., LOTHE J., ESTEOULLE R., SERRET J., BALZ R., MOREL L., ARNAUD R., CAILLET C., BONNET C., HILAIRE JL., BERNARD O., FAYARD F., COMBOROURE P., DELPONT E., PLANET F., RIBES C., AURIAS C., FAYOLLET J., LESPEYS P., MACAK JP., PEYRET JM., MACLIN B., TRICHARD C., BOUVIER JM., POURRET G., DRUGUET R., GILES M., PAILLOT R., KRIER S.

9 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES BOUVIER M., DESAILLOUD V., FAURIEL H., JACQUOT C., GRANGEON S.
MM VAUCOULOUX M., DERE L., VENEL G., MALSERT J.

1 ABSENT EXCUSE :

MM PERVIER Y.

1 AUTRE PRESENT :

MME FOLLET A.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I / POLE RESSOURCES

Administration générale

1. Election d'un Vice-Président en charge de l'économie touristique et de l'artisanat d'art
2. Fixation du nombre de membres du Bureau communautaire et élection
3. Remplacement de représentants dans les organismes extérieurs

Ressources humaines

4. Communes et territoire : augmentation durée hebdomadaire du temps de travail d'un agent

II / POLE COMMUNES ET TERRITOIRE

5. Livron : approbation avenant de substitution de pouvoir adjudicateur au marché public d'assistance à la révision du PLU et de la ZPPAUP
6. Mirmande : approbation avenant de substitution de pouvoir adjudicateur au marché public d'assistance à la révision du PLU et de la ZPPAUP

III / POLE ENVIRONNEMENT

7. Vente du Gallmack
8. Contrat de rivières Roubion-Jabron-Riaille : signature

AFFAIRE DIVERSE

9. Urbanisme : Loriol-sur-Drôme – approbation du périmètre délimité des abords (PDA) autour de la maison Guérimande

Les comptes-rendus des conseils du 19/12/17 et 8/1/18 n'appelant pas d'observations sont approuvés.



Avant d'aborder l'ordre du jour, il souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers communautaires de Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme.
Il remercie encore les élus qui ont été obligés d'abandonner leur mandat de conseiller communautaire avant la fin de celui-ci. Il regrette toutefois que les communes rurales soient moins bien représentées.

Il souhaite un prompt rétablissement à Monsieur Yves Pervier, victime d'une mauvaise chute qui l'immobilisera plusieurs semaines. Son suppléant, Monsieur Raphaël Paillot le représente pour cette séance.

Monsieur Jean Serret lui souhaite la bienvenue.

Il souhaite également la bienvenue à Monsieur Guillaume Bayard, responsable d'exploitation, qui remplace Madame Marie Thizy.

Monsieur Guillaume Bayard se présente.

Monsieur le Président remercie Madame Marie Thizy pour les 10 ans de travail accompli au sein du service gestion des déchets et lui souhaite une bonne réussite dans ses nouveaux projets.

Il rappelle qu'il n'y aura pas de séance de bureau communautaire au mois de février. Le prochain se tiendra le mardi 6 mars.

Il propose aux membres du conseil d'inscrire à l'ordre du jour une affaire diverse :

- Urbanisme : Loriol-sur-Drôme – approbation du périmètre délimité des abords (PDA) autour de la maison Guérimande

Accord du Conseil

I – RESSOURCES

Point 1 Election d'un Vice-Président en charge de l'économie touristique et de l'artisanat d'art

Monsieur le Président informe que, suite à l'arrêté préfectoral du 9/1/2018 relatif à la nouvelle composition du conseil communautaire, la représentation des communes à la CCVD a été modifiée. De par la loi, les communes n'ayant plus qu'un représentant et un suppléant sont représentées par leur maire et leur 1^{er} adjoint (ordre du tableau).

Par conséquent, Monsieur Yves Pervier, 3^{ème} adjoint de la commune de Saoû, a perdu son mandat de conseiller communautaire au profit de Monsieur Daniel Gilles, Maire, et donc sa qualité de Vice-Président de la CCVD.

Monsieur Daniel Gilles ayant démissionné de son mandat de conseiller communautaire ainsi que les 1^{er} et 2^{ème} adjoints de la commune, Monsieur Yves Pervier est le conseiller communautaire de Saoû. Monsieur Raphaël Paillot est le suppléant.

Monsieur Jean Serret propose la candidature de Monsieur Yves Pervier en tant que 8^{ème} Vice-Président, qui occupait ce poste depuis 2014 et la parole est donnée à Monsieur Raphaël Paillot, suppléant de la commune de Saoû, en l'absence excusée de Monsieur Yves Pervier (immobilisé pour raisons de santé).

Au nom de Monsieur Yves Pervier, Monsieur Raphaël Paillot propose de faire un petit point d'étape le plus rapide possible sur les dossiers qu'il suit depuis son élection au poste de Vice-Président.

Du côté tourisme :

Le premier défi était celui de la transition, d'une situation de divers développements communaux, et de divers développements associatifs, de diverses mobilisations bénévoles, à une situation plus administrative, plus structurée, la création obligatoire d'un office unique.



L'office dans sa création a donc mis un point d'orgue à ne s'approprier aucun événement créé par aucun office ou syndicat. La communauté de communes de son côté a accepté de reverser sous forme de dotation le montant des taxes de séjour prélevées par les communes en 2015, pour les besoins de leur développement local.

Il remercie vivement le Président pour son soutien dans cette démarche difficile, car loin d'être unanime, elle représente un acte politique fort.

Le second chapitre concerne la taxe de séjour. L'objectif était triple : pratiquer les mêmes taux dans toute la vallée, avoir des chiffres ronds et poser sans réelle transition des taux élevés ; en contre partie de ne plus y toucher jusqu'au mandat prochain.

Les objectifs sont atteints et il remercie la 3CPS d'avoir accepté ces 3 objectifs.

Le troisième chapitre concerne l'accueil physique des touristes dans les communes, accueil onéreux et qui concerne de moins en moins de monde. La première étape était la réalisation d'un SADI (schéma d'accueil et de diffusion de l'information), document de référence pour chaque année qui permet d'arbitrer sur les quantités horaires de permanence, dans les murs et hors les murs. La saison et l'aile de saison ont été plus et mieux ouverts (horaires du midi, 7j/7, expériences inédites hors les murs, viarhona, sortie d'autoroute, marchés de producteurs, etc).

Objectif de cette saison : utiliser le document en tant qu'outil de pilotage, et compléter par les PIT - Points d'Information Touristique (sans mobilisation salariée) dans les 30 communes.

Les autres chantiers ouverts :

Commercialisation : lancement pour l'obtention d'un agrément Atout France pour pouvoir commercialiser des offres en tant qu'office grâce à 2 outils clé pour la commercialisation de toutes les offres du territoire : Open Pro (système de réservation intégré) et OneShotPay (système de paiement réparti).

Objectif très ambitieux de 80% de déploiement d'ici la fin du mandat..

Site promotionnel de la vallée : l'actuel est obsolète, du point de vue éditorial et des services rendus à l'utilisateur. La destination est le critère premier de tout achat de vacances, ce site doit promouvoir notre destination touristique (stratégie de destination, qui passe par la définition d'une bannière commune, donc d'une marque de destination), travail commun avec la 3CPS. Il est prévu un séminaire de travail avec la 3CPS et tous les acteurs du tourisme, début mars, avec un animateur professionnel.

Espace pro : outil qui rassemblera toutes les infos et services utiles pour les acteurs du tourisme et un outil de travail au quotidien pour les équipes des offices, qui sont la plupart du temps séparées mais qui doivent travailler ensemble.

Production de média : production de vidéos, d'une réelle médiathèque territoriale exploitable (photo et vidéo), de rich média, jusqu'à des applications touristiques comme des applications de géocatching.

Du côté mobilité :

Gros projet ambitieux, parce que se déplacer représente le 3ème besoin essentiel après se nourrir et se loger, et parce qu'il est présent dans toutes les problématiques familiales, sociales et économiques.

Les 3 grands objectifs politiques de ce projet aux facettes multiples :

1. diminuer de façon significative les voitures solo (avec seulement le conducteur)
2. rendre possible une vie sociale sans voiture
3. rendre inutile la « seconde voiture du foyer »

Préconisations :

- sans création de nouvelles infrastructures de transport
- mais rendre exploitable tout ce qui existe déjà sur le territoire rural (voitures des particuliers, les transports en commun existants (cars et TER)
- développer les moyens de transport alternatifs que représentent les 2 roues assistés.



- compléter les équipements existants pour transformer les aires de co voiturage et certains parking bourg, en stations de mobilité, développement de raccords stop, travail spécifique de connexion avec les zones urbaines
- une application informatique qui permet d'utiliser tous ces moyens en temps réel.

Il informe d'un séminaire en mars pour présenter le projet dans sa globalité, le résultat de l'enquête, l'état d'avancement des chantiers et des expérimentations menées depuis une petite année, notamment l'expérience 2 roues.

L'économie numérique

Il s'agit les open data, du deep learning et des blockchains, 3 domaines technologiques connectés qui vont bouleverser le monde et la façon dont il est régi.

Suite à cette présentation, Monsieur Raphaël Paillot se fait l'écho de la candidature de Monsieur Yves Pervier au poste de 8^{ème} Vice-Président de la CCVD :

- continuer le travail effectué et les chantiers menés dans les domaines du tourisme et de la mobilité, essentiellement.
- Il remercie les élus - si le vote lui est favorable - pour ce mandat confié et renouvelé sur cette seconde période.

Sur proposition de Monsieur Jean Serret, le Conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection du 8^{ème} Vice-Président, à bulletins secrets.

Le conseil communautaire a désigné 2 assesseurs et un secrétaire pour le bureau de vote :

Assesseurs :

Monsieur Francis Fayard, 1^{er} adjoint de Loriol

Monsieur Jean Marc Bouvier, 1^{er} adjoint de Montoisson

Secrétaire :

Monsieur Robert Arnaud, conseiller municipal de Grâne

***Après dépouillement, Monsieur Yves Pervier est élu 8ème Vice-Président
(pour : 50 voix ; blancs : 6 ; nul : 1)***

Point 2 Fixation du nombre de membres du Bureau communautaire et élection

Monsieur le Président informe que, suite à l'arrêté préfectoral du 9/1/2018 relatif à la nouvelle composition du conseil communautaire, la représentation des communes à la CCVD a été modifiée.

En conséquence, Monsieur Michel Jay, 1^{er} adjoint de Beaufort, ne peut plus siéger au bureau communautaire, la commune n'étant représentée plus que par une conseillère, Madame Catherine Mathieu, Maire.

Le Président rappelle que le conseil communautaire a fixé à 32 (trente-deux) le nombre des membres du Bureau, par délibération n°2 du 22 mars 2016.

Le conseil communautaire n'a pas souhaité modifier le nombre de membres.

Monsieur le Président propose de remplacer Monsieur Michel Jay et fait appel à candidature.

Madame Catherine Mathieu, Maire de Beaufort, propose sa candidature.

Le Conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection d'un membre du bureau, à bulletins secrets.

***Après dépouillement,
Madame Catherine Mathieu est élue membre du Bureau communautaire
(pour : 54 voix ; blancs : 1 ; nuls : 2)***



Point 3 Remplacement de représentants dans les organismes extérieurs

Monsieur le Président informe que, suite à l'arrêté préfectoral du 9/1/2018 relatif à la nouvelle composition du conseil communautaire, la représentation des communes à la CCVD a été modifiée.

En conséquence, les représentations dans les organismes extérieurs sont modifiées, puisque, seuls des élus communautaires peuvent y siéger.

Cela concerne les organismes suivants, pour lesquels Monsieur le Président rappelle :

- Les délégués actuels
- Les délégués appelés à être remplacés

Il fait part des propositions de l'exécutif et fait appel à candidature. Il précise qu'une délibération sera prise pour chacun des organismes.

<u>OT intercommunal (8 titulaires, 8 suppléants)</u>	
<u>Désignation actuelle</u>	<u>Elus à remplacer</u>
<u>Titulaires</u> : Solange Grangeon, Catherine Jacquot, Catherine Mathieu, Jocelyne Caston, Denis Perrin, Benoit Maclin, Francis Fayard, Yves Pervier	<u>Titulaires</u> : Denis Perrin
<u>Suppléants</u> : Isabelle Picchi, Muriel Paret, Jean Marc Bouvier, Guy Audras, J-Pierre Maçak, Jean Serret, Daniel Gilles, Bernard Fangeat	<u>Suppléants</u> : Isabelle Picchi, Daniel Gilles, Bernard Fangeat

Madame Marie-Pierre Michel se porte candidate en tant que déléguée titulaire.

Madame Régine Chaléat, Messieurs Loïc Morel et Cyril Ribes, en tant que délégués suppléants.

Accord du Conseil

<u>SMS SCoT (9 titulaires)</u>	
<u>Désignation actuelle</u>	<u>Elu à remplacer</u>
<u>Titulaires</u> : Catherine Mathieu, Jean Serret, Claude Aurias, Olivier Bernard, Jean Marc Bouvier, Francis Fayard, Jacques Fayollet, Gilbert Pourret, Daniel Gilles	<u>Titulaire</u> : Daniel Gilles

Monsieur Jean Serret propose que Monsieur Loïc Morel remplace Monsieur Daniel Gilles.

Accord du Conseil

<u>SMRD (12 titulaires, 12 suppléants)</u>	
<u>Désignation actuelle (10 titulaires, 10 suppléants)</u>	<u>Elus à remplacer</u>
<u>Titulaires</u> : Gérard Crozier, Philippe André, Michel Favre, Claude Aurias, Olivier Bernard, René Estéouille, Jacques Fayollet, Serge Krier, Manuel Vaucouloux, Guillaume Venel	<u>Titulaires</u> : Philippe André, Michel Favre
<u>Suppléants</u> : Daniel Gilles, Bernard Fangeat, Christophe Combe, Pierre Boutarin, Guy Audras, Christian Bonnet, J-Michel Chagnon, Bertrand Delalle, Bernard Magnon, Gilbert Pourret	<u>Suppléants</u> : Daniel Gilles, Bernard Fangeat, Christophe Combe, Pierre Boutarin

Monsieur Jean Serret rappelle que, suite à l'approbation des statuts du SMRD, la CCVD est désormais représentée par 12 élus titulaires et 12 élus suppléants.

Il propose que Madame Régine Chaléat, Monsieur Guy Audras et lui-même soient élus délégués titulaires.

Monsieur Pierre Lespets se porte candidat en tant que délégué titulaire.

Monsieur Jean Serret propose que Monsieur Robert Arnaud soit élu délégué suppléant. Messieurs Yves Pervier (via Monsieur Raphaël Paillot), Jean-Marc Peyret, Robert Arnaud, Bernard Carreres, Benoit Maclin et Patrick Comboroure se portent candidats en tant que délégués suppléants.

Accord du Conseil

SMBRJ (3 titulaires, 3 suppléants)	
<u>Désignation actuelle</u>	<u>Elus à remplacer</u>
<u>Titulaires</u> : Gérard Crozier, J-Michel Gaudet, Daniel Gilles	<u>Titulaire</u> : Daniel Gilles
<u>Suppléants</u> : Noëlle Pasquet, J-Louis Hilaire, Loïc Morel	<u>Suppléant</u> : Loïc Morel

Monsieur Jean Serret propose que Monsieur Loïc Morel remplace Monsieur Daniel Gilles en tant que délégué titulaire et que Monsieur Yves Pervier devienne délégué suppléant.

Accord du Conseil

Comité consultatif de suivi de la procédure d'élaboration des PPRi (4 titulaires, 1 suppléant)	
<u>Désignation actuelle</u>	<u>Elu à remplacer</u>
<u>Titulaires</u> : Claude Aurias, Olivier Bernard, Gérard Crozier, Manuel Vaucouloux	
<u>Suppléant</u> : Daniel Gilles	<u>Suppléant</u> : Daniel Gilles

Monsieur Pierre Lespets se porte candidat en tant que délégué suppléant.

Accord du Conseil

CHSTC	
<u>Désignation actuelle</u>	<u>Elu à remplacer</u>
<u>Titulaires</u> : Robert Arnaud, Jean Marc Bouvier, René Estéouille	
<u>Suppléants</u> : Muriel Paret, Daniel Gilles, Loïc Morel	<u>Suppléant</u> : Daniel Gilles

Monsieur Jean Serret propose que Monsieur Loïc Morel devienne délégué titulaire et que Monsieur Yves Pervier devienne délégué suppléant.

Accord du Conseil

Concernant l'association du pas des Huguenots, IVDD, le Parc naturel du Vercors, Monsieur Yves Pervier n'a pas fait connaître son souhait d'être remplacé.
Il reste donc confirmé dans sa fonction de représentant de la CCVD à ces organismes.

Point 4 Communes et territoire : augmentation durée hebdomadaire du temps de travail d'un agent

Monsieur Robert Arnaud expose au Conseil qu'il conviendrait d'augmenter la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint administratif principal 2e classe de 28h à 32h, occupant les fonctions administrative et financière au pôle communes et territoire de la CCVD.

Compte tenu de l'augmentation des activités au sein de ce pôle notamment :

- Compétence tourisme : collecte de la taxe de séjour, suivi de la plateforme spécifique mise en place avec Nouveaux Territoires en coordination avec l'OT du Val de Drôme, fonction de régie de recettes assurée, mission estimée à deux jours semaines en vue d'une optimisation du montant de la collecte ; à terme 120 000 euros attendus. L'agent assure aussi tout le suivi administratif des actions du volet tourisme (compte rendu de la commission tourisme, subvention,...).
- Services aux communes : appui à l'assistante du pôle sur le suivi des heures effectuées en mutualisation, suivi des conventions, des récapitulatifs financiers, aide à la mise en place de formation pour les agents des communes et pour la mise en place de marchés groupés
- LEADER : suivi des dossiers de subvention du pôle



Ce temps d'aide complémentaire pour l'assistante du Pôle, lui permettra de dégager plus de temps sur le service aux communes, les suivis financiers, les autres thématiques : gare des ramières, réserve naturelle nationale, culture.

Le Conseil :

- *Fixe la durée hebdomadaire de travail à 32 heures à compter du 1er Mars 2018, de l'emploi d'adjoint administratif principal 2e classe chargé d'assurer les fonctions administrative et financières au pôle communes et territoire de la CCVD,*
- *Supprime le poste d'adjoint administratif principal 2e classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 28 h à compter du 1er Mars 2018,*
- *Indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité,*
- *Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

II – COMMUNES ET TERRITOIRE

Points 5 et 6 | Livron-sur-Drôme et Mirmande : approbation avenants de révision du PLU et de la ZPPAUP

Monsieur Jacques Fayollet informe que plusieurs communes de la CCVD sont en cours d'élaboration ou d'évolution de leur document d'urbanisme, et leur état d'avancement justifie que, dans l'attente de la réalisation prochaine du plan local d'urbanisme intercommunal, cet investissement ne soit pas abandonné.

Par délibération du 11 mai 2017 le Conseil communautaire de la CCVD a décidé de mettre en œuvre la procédure prévue à l'article L. 153-9 du code de l'urbanisme et de poursuivre l'évolution du PLU engagée par certaines communes membres sous trois conditions remplies par les communes de Livron et Mirmande lesquelles avaient sollicité la CCVD sur le fondement de l'article L. 153-9 du code de l'urbanisme.

Point 5 : pour la commune de Livron-sur-Drôme

2 conventions ont été conclues le 29 Novembre 2017 entre la CCVD et la Commune de Livron, l'une pour l'achèvement de la procédure de PLU et l'autre pour l'achèvement de la procédure de révision de la ZPPAUP.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer l'avenant avec Vidal consultants afin de substituer la CCVD en qualité de pouvoir adjudicateur du marché public d'assistance à la révision du PLU et de la ZPPAUP.

Le Conseil :

- *Approuve l'avenant de substitution de pouvoir adjudicateur au marché public d'assistance à la révision du Plan Local d'Urbanisme et de la ZPPAUP de la commune de Livron,*
- *Autorise le Président à signer l'avenant de substitution de pouvoir adjudicateur au marché public d'assistance à la révision du Plan Local d'Urbanisme et de la ZPPAUP de la commune de Livron,*
- *Autorise le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*
- *Précise que les dépenses sont inscrites au Budget 2018*



Point 6 : pour la commune de Mirmande

2 conventions ont été conclues le 21 décembre 2017 entre la CCVD et la Commune de Mirmande, l'une pour l'achèvement de la procédure de PLU et l'autre pour l'achèvement de la procédure de révision de la ZPPAUP.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer l'avenant avec le cabinet Ingeter afin de substituer la CCVD en qualité de pouvoir adjudicateur du marché public d'assistance à la révision du PLU et de la ZPPAUP.

Le Conseil :

- *Approuve l'avenant de substitution de pouvoir adjudicateur au marché public d'assistance à la révision du Plan Local d'Urbanisme et de la ZPPAUP de la commune de Mirmande,*
- *Autorise le Président à signer l'avenant de substitution de pouvoir adjudicateur au marché public d'assistance à la révision du Plan Local d'Urbanisme et de la ZPPAUP de la commune de Mirmande,*
- *Autorise le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*
- *Précise que les dépenses sont inscrites au Budget 2018*

III – ENVIRONNEMENT

Point 7 Vente du Gallmack

Monsieur Claude Aurias informe que le service gestion des déchets possède une chargeuse excavatrice à la déchetterie de Eurre, servant au tassage des bennes de déchetterie, au chargement des bennes à gravats.

Le service répondant aux nouvelles normes notamment celles concernant les garde-corps, met en place progressivement sur les déchetteries intercommunales des systèmes de tassage des bennes spécifiques depuis le bas de quai et des trémies permettant de vider les gravats directement dans les bennes.

Le service va être amené à se séparer des engins de chantiers type tractopelle et chargeuse excavatrice, plus adaptés et donc devenus inutiles.

Sans publicité particulière, la CCVD a reçu une proposition émanant de la société Sebastien Gelly TP, Quartier Champenser, 10 Route d'Aubenas, 07380 PRADES pour acquérir cette machine au prix de 35 000€, correspondant au prix d'achat initial.

Suite à une question concernant le nouveau matériel de remplacement, il est répondu que celui-ci va être acheté, la dépense étant inscrite au BP 2018.

Le Conseil :

- *Autorise la vente de la chargeuse excavatrice à cette société pour un montant de 35 000 € à la société Sebastien Gelly TP.*
- *Autorise le Président à signer tout document administratif ou/et financier nécessaire à l'exécution de la présente*

Point 8 Contrat de rivières Roubion-Jabron-Riaille : signature

Monsieur Gérard Crozier rappelle au Conseil Communautaire que, depuis 2010 le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron (SMBRJ) porte l'élaboration d'un projet de Contrat de Rivière sur l'ensemble des bassins versant du Roubion, du Jabron et de la Riaille. Il précise que la Communauté de Communes Val de Drôme fait partie du Comité Syndical du SMBRJ (3 membres) et siège également au Comité de Rivière (M. Gaudet), l'instance d'élaboration et décisionnelle du Contrat de Rivière.

Le Président indique que les 51 communes et les 3 autres EPCI (Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux, Drôme Sud Provence et l'Agglomération de Montélimar), du bassin versant Roubion-Jabron-Riaille se sont également engagées, au sein du Comité de Rivière, à l'élaboration de cet outil de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Suite à 7 années d'élaboration, de concertation et de plusieurs études préalables spécifiques au bassin versant, c'est l'aboutissement d'un véritable projet stratégique précisant les orientations à suivre et définissant les objectifs opérationnels à mettre en œuvre afin de répondre aux problématiques de l'eau et des milieux aquatiques identifiées sur le territoire.

L'avant-projet de Contrat avait été validé en juillet 2016 par le Comité de Rivière puis par la MISEN le 2 octobre et enfin par le comité d'agrément de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse le 5 décembre 2016. Le projet définitif a été validé en Comité de Rivière en juillet 2017 et est passé en commission des aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en décembre 2017. Le document contractuel du Contrat de Rivière Roubion Jabron Riaille sera signé début 2018, par l'ensemble des porteurs de projets et financeurs de la procédure.

Cette signature scellera à la fois l'engagement des acteurs locaux et maîtres d'ouvrage, à mener à bien les actions prévues sur les 5 prochaines années, et également l'engagement des partenaires techniques et financiers à leur apporter leur soutien.

1. Volet A1 : Pollution domestique
2. Volet A2 : Pollution diffuse agricole
3. Volet B1 : Restauration de la qualité physique et hydromorphologique
4. Volet B2 : Gestion des milieux naturels riverains et des zones humides
5. Volet B3 : Gestion quantitative et préservation de la ressource
6. Volet C : Communication, sensibilisation, animation et suivi du Contrat

L'animation et la coordination du Contrat de Rivière, d'une durée de 5 ans (2018-2022), sera assurée par le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron. Le syndicat est également maître d'ouvrage des actions de travaux et d'études en lien avec ses compétences soit 23 fiches actions (Cf. Document annexe) pour un montant approximatif de 3 864 988 € TTC, accompagné de 50 à 80% de financement suivant les actions. La majeure partie de ces actions sont inscrites au sein des volets B1, B2 et C.

Pour la mise en œuvre du Contrat de rivière, des moyens conséquents seront engagés par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et le Département de la Drôme sur l'ensemble du bassin versant, ceci en vue de répondre aux différents enjeux identifiés et de se conformer aux exigences réglementaires imposées par la Directive Cadre sur l'Eau et le SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021.

Madame Noëlle Pasquet se dit inquiète de l'action "Aménagement d'une passe à poissons sur la prise de d'eau du moulin de Mornans ROE" d'un montant de 158 360 €, qui lui paraît élevé.

Monsieur Gérard Crozier explique qu'il s'agit d'une action pour la continuité écologique qui ne devrait pas engager des coûts supplémentaires pour la CCVD.

Monsieur Jean Serret regrette que l'Agence de l'Eau n'ait plus de financement pour les opérations d'assainissement et notamment les stations d'épuration. Or, le territoire accueille de nouvelles populations et certains équipements, désuets, mériteraient d'être recalibrés. C'est le cas de la station de Bordeaux qui est à saturation.

Il souhaite insister auprès de l'Agence de l'Eau de la nécessité de bénéficier de tels financements.

Monsieur Claude Aurias confirme le désengagement des agences de l'eau y compris pour l'assainissement autonome. Or, la réalisation de ces équipements contribue à la protection environnementale.



INFORMATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Fourrière

Madame Catherine Mathieu demande si la CCVD pourrait mettre à disposition un local pour accueillir les chiens ou/et chats errants.

Suite à un problème rencontré dans sa commune, aucune fourrière à Montélimar ou Valence n'accepte de prendre ces animaux. Crest a accepté, exceptionnellement, de recueillir le chien en question, non pucé, non tatoué, pour 10 jours.

Monsieur Benoit Maclin explique qu'un conventionnement est possible avec les SPA mais cela revient très cher et cela reste une solution insatisfaisante.

Monsieur Jean Marc Bouvier informe que les chiens non pucés n'ont pas d'existence légale. L'euthanasie est à la charge de la commune.

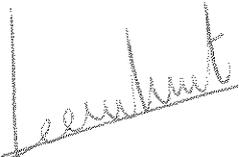
Monsieur Jean Serret demande à ce que les élus de la vallée de la Gervanne se concertent pour proposer une solution.

La séance est levée à 20h30.

Fait à Crest, le 2 février 2018

Le Président,

Jean SERRET


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU VAL DE DROME
B.P. 331
26402 CREST Cedex
Tél. 04 75 25 43 82 - Fax 04 75 25 44 96



